

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ATI  
Agence technique de l'information sur l'hospitalisation

#### Décision n° 2011-135 du 20 octobre 2011 du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation fixant la composition du comité technique

NOR : ETSX1130797S

Le directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation,  
Vu les articles R. 6113-33 et suivants du code de la santé publique ;  
Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;  
Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État ;  
Vu l'arrêté du 23 février 2010 portant nomination du directeur de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;  
Vu l'arrêté du 29 juin 2011 relatif à la création du comité technique d'établissement public de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation ;  
Vu la décision n° 2011-117 du 13 septembre 2011 fixant les modalités du scrutin ;  
Vu les résultats du scrutin du 20 octobre 2011,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont désignés représentants des personnels au comité technique créé auprès de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

##### *En qualité de membres titulaires*

Albans DEMBLOCQUE, CFDT.  
Laurent VOISIN, CFDT.  
Gaël PRIOL, CFDT.  
Myriam MARTIN, CGT.

##### *En qualité de membres suppléants*

Frédéric QUICHON, CFDT.  
Christophe DUJARDIN, CFDT.  
Françoise MEGAS, CFDT.  
Alain PATRIS, CGT.

Sont nommés représentants de l'administration au comité technique créé auprès de l'Agence technique de l'information sur l'hospitalisation :

##### *En qualité de membres titulaires*

M. Housseyni Holla.  
Mme Sophie Granger.

##### *En qualité de membres suppléants*

M. Max Bensadon.  
Mme Agnès Mounier.

#### Article 2

Le mandat des membres du comité technique d'établissement entrera en vigueur à compter du 20 octobre 2011.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 octobre 2011.

*Le directeur de l'Agence technique  
de l'information sur l'hospitalisation,*

H. HOLLA